

Image not found or type unknown



SAV casse produit , resolution de la vente

Par **matt123**, le **02/12/2016** à **12:38**

Bonjour ,

Suite à l'achat d'un sommier Conforama , celui-ci casse après 5 mois d'utilisation.
Des photos sont transmissent au fournisseur pour un échange.

Cependant, Conforama ne veut pas en cas d'échange me le livrés a domicile, il faut que je me débrouille pour déposer celui cassé et récupérer dans leur local le nouveau dès réception.

Je souhaite savoir dans ce cas, s'il est possible de choisir la résolution de la vente avec l'article 1641 et suivants du code civil et d'avoir un remboursement, au lieu d'accepter l'échange du produit.

Cordialement